

Annexe 1 de l'arrêté du 3 mars 1965 du ministre du Travail fixant un modèle d'attestation de mise hors tension du courant et d'avis de cessation de travail

Date de mise à jour : 13 Juillet 2023

Notre analyse

Cette annexe présente le modèle de l'attestation de mise hors tension du courant électrique, délivrée par l'exploitant, et nécessaire pour la réalisation de travaux au voisinages de lignes, de canalisations et d'installations électriques.

Annexe 1 de l'arrêté du 3 mars 1965 du ministre du Travail fixant un modèle d'attestation de mise hors tension du courant et d'avis de cessation de travail

Attestation de mise hors tension du courant électrique en vue de travaux au voisinage de lignes, canalisations et installations électriques

Des outils utiles à la mise en oeuvre



Formation
B0/H0-prévention du
risque électrique : quels
sont les opérateurs
concernés ?

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Prévenir la sécurité de
l'électricien

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)